



**ENTENTE DE COMPTE D'OPÉRATIONS BANCAIRES D'ENTREPRISE**  
(Compte en devises canadiennes)

| RÉFÉRENCE          | DESCRIPTION                                                           | PAGE      |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ARTICLE I</b>   | <b>EXPLOITATION DE VOTRE COMPTE .....</b>                             | <b>1</b>  |
| SECTION 1.01       | PERSONNES AUTORISÉES SEULEMENT .....                                  | 1         |
| SECTION 1.02       | DÉPÔTS SUR VOTRE COMPTE .....                                         | 1         |
| SECTION 1.03       | DROIT DE DÉBITER LE COMPTE .....                                      | 1         |
| SECTION 1.04       | SÉCURITÉ .....                                                        | 2         |
| SECTION 1.05       | TRANSACTIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES .....                              | 3         |
| SECTION 1.06       | COMPTES EN DOLLARS CANADIENS .....                                    | 3         |
| SECTION 1.07       | EFFETS .....                                                          | 3         |
| SECTION 1.08       | INTERRUPTION DE PAIEMENT .....                                        | 3         |
| SECTION 1.09       | LIMITES .....                                                         | 3         |
| SECTION 1.10       | RÉTENTION DE FONDS .....                                              | 3         |
| SECTION 1.11       | TRAITEMENT ET DOSSIERS .....                                          | 4         |
| SECTION 1.12       | DÉCLARATIONS ET VÉRIFICATION .....                                    | 5         |
| SECTION 1.13       | RENONCIATION AU PROTÊT .....                                          | 6         |
| SECTION 1.14       | VOTRE DEVOIR DE DILIGENCE .....                                       | 6         |
| SECTION 1.15       | TRANSFERT DE FONDS .....                                              | 6         |
| SECTION 1.16       | FERMETURE OU GEL DE COMPTES.....                                      | 8         |
| <b>ARTICLE II</b>  | <b>CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR DES SERVICES SPÉCIFIQUES .....</b> | <b>8</b>  |
| SECTION 2.01       | ACCEPTATION DES INSTRUCTIONS.....                                     | 8         |
| SECTION 2.02       | SÉCURITÉ COMPROMISE.....                                              | 8         |
| SECTION 2.03       | RESPONSABILITÉ DU CLIENT .....                                        | 8         |
| SECTION 2.04       | DÉPÔTS .....                                                          | 9         |
| SECTION 2.05       | TRAITEMENT, VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DES INSTRUCTIONS.....         | 9         |
| SECTION 2.06       | DÉCOUVERT .....                                                       | 9         |
| SECTION 2.07       | LITIGES AVEC LES MARCHANDS .....                                      | 9         |
| SECTION 2.08       | PAIEMENT DE FACTURE .....                                             | 9         |
| SECTION 2.09       | COMPTE DE PROTECTION .....                                            | 10        |
| SECTION 2.10       | FRAIS DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES .....                               | 11        |
| <b>ARTICLE III</b> | <b>CONDITIONS GÉNÉRALES.....</b>                                      | <b>11</b> |
| SECTION 3.01       | FRAIS .....                                                           | 11        |
| SECTION 3.02       | COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE .....                                      | 11        |
| SECTION 3.03       | SURVEILLANCE; RESTRICTIONS.....                                       | 11        |
| SECTION 3.04       | CONFORMITÉ AUX LOIS .....                                             | 12        |
| SECTION 3.05       | DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....                              | 12        |
| SECTION 3.06       | ANNULATION, SUSPENSION OU RÉILIATION .....                            | 12        |
| SECTION 3.07       | AUCUN INTÉRÊT .....                                                   | 13        |
| SECTION 3.08       | DROITS DE COMPENSATION .....                                          | 13        |
| SECTION 3.09       | INDEMNITÉ .....                                                       | 13        |
| SECTION 3.10       | LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.....                                     | 13        |
| SECTION 3.11       | AVERTISSEMENT RELATIF AUX GARANTIES .....                             | 14        |
| SECTION 3.12       | UTILISATION DE REPRÉSENTANTS.....                                     | 15        |
| SECTION 3.13       | RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....                                       | 15        |
| SECTION 3.14       | PARTAGE D'INFORMATION.....                                            | 16        |
| SECTION 3.15       | DISPOSITIONS DIVERSES .....                                           | 17        |
| <b>ARTICLE IV</b>  | <b>RÉSOLUTION DES LITIGES.....</b>                                    | <b>18</b> |
| SECTION 4.01       | PROCESSUS DE RÈGLEMENT DES LITIGES .....                              | 18        |
| <b>ARTICLE V</b>   | <b>GLOSSAIRE DES TERMES .....</b>                                     | <b>18</b> |

## ENTENTE DE COMPTE D'OPÉRATIONS BANCAIRES D'ENTREPRISE (Devise canadienne)

La présente Entente contient les conditions qui régissent votre Compte avec nous et les autres Services que vous pourriez avoir en lien avec le Compte. Lorsque vous avez signé votre demande d'ouverture de Compte d'opérations bancaires d'entreprise avec nous, vous avez accepté les conditions contenues dans la présente Entente et dans la demande d'ouverture de Compte d'opérations bancaires d'entreprise, qui peuvent être modifiées de temps à autre conformément à la présente Entente.

Dans la présente Entente, « vous » ou le « Client » désigne le titulaire du compte, étant l'entité commerciale qui conclut la présente Entente (qui pourrait être une entreprise individuelle, un partenariat, une société ou un autre type d'entité commerciale) et « DCBank », « nous », « notre » et « nos » désignent Digital Commerce Bank. Les autres termes en majuscules utilisés dans la présente Entente sont définis dans l'Article V Glossaire des termes.

### ARTICLE I EXPLOITATION DE VOTRE COMPTE

L'article I contient des conditions qui s'appliquent à l'exploitation de votre Compte. Vous et DCBank acceptez que l'exploitation de chaque Compte que vous avez actuellement ou que vous aurez à l'avenir avec nous, peu importe l'offre de produit ou l'exploitation d'autres activités bancaires que vous avez avec nous, sera assujettie aux conditions suivantes :

#### Section 1.01 Personnes autorisées seulement

Vous déclarez, garantisiez, convenez et acceptez que vous seul ou les Signataires autorisés utiliserez votre Compte et tout autre service bancaire qui y est associé. Cette utilisation se fera uniquement en votre nom et non au nom d'une autre personne. Vous déclarez et garantisiez que vous, vos signataires autorisés et toute personne que vous autorisez à utiliser votre compte : (a) avez le pouvoir et l'autorité d'exercer tous les droits, pouvoirs et autorisations liés au présent accord et à votre Compte, y compris celui d'engager des responsabilités et des obligations et de mener et de traiter toute activité commerciale en votre nom, ainsi que de déléguer ces droits, pouvoirs et autorisations à toute autre personne; (b) vous conformerez à la présente Entente et aux lois applicables; et (c) n'utiliserez pas le Compte ou tout autre Service à des fins illégales, immorales, frauduleuses, trompeuses ou inappropriées. Vous êtes responsable d'indemniser et de dégager de toute responsabilité DCBank et ses Représentants pour toute Perte directement ou indirectement encourue ou subie par nous ou par vous en lien avec l'utilisation (y compris toute utilisation non autorisée) du Compte, et acceptez cette responsabilité.

#### Section 1.02 Dépôts sur votre Compte

Vous nous autorisez à endosser en votre nom tout ou partie des éléments reçus pour dépôt sur votre Compte en l'absence d'un tel endossement. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de refuser d'accepter tout dépôt ou élément spécifique à déposer sur votre Compte.

Si nous déposons un montant sur votre Compte par erreur, nous pouvons retirer ce montant de votre Compte. Vous reconnaissez et acceptez que vous n'acquiessez aucun droit sur les fonds déposés sur votre Compte par erreur en raison du fait que ce dépôt a été effectué, peu importe la durée pendant laquelle les fonds restent sur le Compte.

#### Section 1.03 Droit de débiter le Compte

Nous pouvons débiter n'importe quel Compte pour percevoir des frais, des charges, des taxes et d'autres montants que vous nous devez ou que vous devez à nos sociétés affiliées, y compris en lien avec la présente Entente ou les Services. Cela comprend, sans s'y limiter, les débits sur votre Compte pour :

- ▶ le montant de tout Effet que vous devez payer;
- ▶ le montant de tout Effet encaissé ou négocié par nous pour votre compte ou crédité sur votre Compte (que ce soit au moyen de dépôts effectués par vous ou de paiements reçus pour vous par voie électronique ou par d'autres moyens) pour lequel nous n'avons pas reçu de paiement définitif et irrévocable, ou qui a été annulé, en tout ou en partie, et que ce non-paiement ou cette annulation soit conforme ou non aux règles de l'Association canadienne

des paiements ou d'un autre organisme de compensation pour quelque raison que ce soit (que ces effets aient été tirés ou non sur d'autres comptes chez nous), et conjointement avec le montant de toute autre dette ou obligation.

- ▶ tout montant que vous nous devez et toute dépense engagée par nous en lien avec le paiement de cet Effet non honoré ou impayé. Nonobstant ces frais, nous nous réservons tous nos droits et recours contre toutes les parties. Ces frais ne seront pas réputés servir de paiement pour ces Effets;
- ▶ le montant de tout Effet que nous recevons pour votre Compte par dépôt, remise, recouvrement ou autrement, s'il est perdu ou volé ou disparaît autrement par toute cause autre que notre négligence grave;
- ▶ tous les coûts que nous subissons afin de nous conformer à toute demande ou ordonnance émise en vertu des Lois applicables pour des renseignements, des documents ou des mesures que nous devons prendre concernant votre Compte;
- ▶ tout montant que vous nous devez en vertu de la présente Entente ou de tout autre accord entre vous et nous;
- ▶ tous les frais de service et autres pour l'exploitation du Compte et pour les Services auxquels vous êtes abonné et que nous pouvons fournir, de temps à autre; et
- ▶ tous les montants que nous percevons sous forme de taxes sur la fourniture, la vente ou toute autre disposition de nos produits ou services.

Si votre Compte ne possède pas les Fonds disponibles suffisants pour les montants qui précèdent, vous acceptez de payer lorsque nous vous le demandons et serez responsable envers nous de tout montant dû, y compris tout découvert, ainsi que des intérêts y afférents au taux d'intérêt que nous appliquons de temps à autre pour les découverts.

Nous pouvons également débiter tout compte que vous détenez auprès d'une autre institution financière. Vous acceptez les conditions générales énoncées dans l'Entente

de prélèvement automatique, que les renseignements que vous y fournissez sont complets et exacts et vous acceptez de remplir et de signer tout autre document que nous demandons à cette fin, sous une forme et une substance satisfaisante pour nous. Nous pouvons également déduire les frais et charges applicables du montant d'un Effet. Sauf accord écrit contraire de notre part, le paiement doit être effectué en argent, qui est un moyen de paiement légal au moment du paiement.

Nous pouvons compenser ou appliquer les Fonds disponibles sur votre Compte à la hauteur de toute dette ou responsabilité que vous pourriez avoir envers nous ou nos sociétés affiliées, de la manière que nous jugeons nécessaire et sans préavis.

#### Section 1.04 Sécurité

Afin de garantir le paiement dû et ponctuel de toutes vos obligations envers nous en vertu des présentes ou en ce qui concerne tout service ou autre accord entre vous et nous, y compris, sans limitation, les intérêts sur les montants en souffrance, toutes les autres sommes que vous nous devez de temps à autre et la bonne exécution de vos obligations en vertu de la présente Entente, des obligations d'indemnisation et de tout autre accord entre vous et nous, vous hypothéquez, donnez en gage, chargez et cédez (à titre de garantie) en notre faveur, et nous accordez une sûreté sur tous les comptes et tous les fonds déposés ou détenus de toute autre manière sur tout compte de temps à autre.

Nous pouvons également vous demander de financer un compte de réserve établi à DCBank (« **Compte de réserve** ») d'un montant déterminé par nous (« **Solde de réserve minimum** ») afin de garantir davantage vos obligations en vertu de la présente Entente. Par les présentes, vous nous hypothéquez, vous donnez en gage, vous chargez et vous nous cédez (par garantie) une sûreté sur tout compte de réserve et tous les fonds déposés ou autrement détenus sur un compte de réserve de temps à autre. Vous autorisez DCBank à compenser avec les fonds du Compte de réserve un montant égal à toute dette ou responsabilité que vous pourriez avoir envers nous ou nos sociétés affiliées, de toute manière que nous jugeons nécessaire et sans préavis à vous ou à toute autre personne. Si le solde du Compte de réserve tombe en dessous du Solde de réserve minimum à tout moment, vous devez, dans un délai d'un (1) jour ouvrable, transférer des fonds au Compte de réserve d'un

montant nécessaire pour rétablir le Solde de réserve minimum.

### Section 1.05 Transactions en devises étrangères

Toutes les Transactions relatives à votre Compte dans une devise autre que le dollar canadien seront converties par nous en dollars canadiens au taux de change que nous utilisons au moment où la Transaction est effectuée. Vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons débiter n'importe quel Compte pour les fonds requis pour la conversion de ces Transactions et pour tous les frais et charges connexes. Vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons faire appel à des fournisseurs de services tiers pour traiter la conversion de devises et que ce traitement peut connaître des retards. Nous ne serons pas responsables des Pertes liées à la conversion de devises étrangères, y compris celles résultant de retards ou d'un changement des taux de conversion de devises entre la date à laquelle un Effet est converti et la date à laquelle l'Effet est livré, reçu, traité ou retourné. Vous êtes seul responsable de toute Perte liée aux conversions de devises étrangères en lien avec tout Service.

Nonobstant ce qui précède, nous nous réservons le droit, à notre discrétion, de refuser tout Effet reçu pour dépôt sur votre Compte dans une devise autre que le dollar canadien.

### Section 1.06 Comptes en dollars canadiens

Vous reconnaissez que le Compte est un Compte bancaire en dollars canadiens et que vous ne pouvez déposer ou retirer aucune autre devise que des dollars canadiens de votre Compte. Toute conversion de devises étrangères requise en lien avec votre Compte sera traitée conformément à la section 1.05.

### Section 1.07 Effets

Tous les Effets doivent se conformer aux Lois applicables et à toutes autres spécifications offertes par DCBank. DCBank peut présenter et livrer des Effets pour paiement, compensation, recouvrement, acceptation ou autrement par l'intermédiaire d'une institution financière ou de toute autre Personne, et de quelque manière que ce soit, s'il le juge approprié, à sa seule discrétion. Les Effets sont assujettis aux Lois applicables de chaque juridiction dans laquelle ils sont traités, y compris toute juridiction intermédiaire dans laquelle ils sont traités, et le Client est tenu de s'assurer que tous les Effets sont conformes à ces Lois applicables. DCBank n'est pas responsable des Pertes

qui pourraient résulter du non-respect des Lois applicables par un Effet.

Tous les Effets doivent se conformer aux Lois applicables et à toute autre spécification que nous fournissons. Nous pouvons présenter et livrer des Effets pour paiement, compensation, recouvrement, acceptation ou autrement par l'intermédiaire d'une institution financière ou de toute autre Personne, et de quelque manière que ce soit, si nous le jugeons approprié à notre seule discrétion. Nous pouvons également accepter et livrer toute forme de règlement ou de paiement pour tout Effet que nous jugeons approprié. Les Effets sont assujettis aux Lois applicables de chaque juridiction dans laquelle ils sont traités, y compris toute juridiction intermédiaire dans laquelle ils sont traités, et vous êtes responsable de vous assurer que tous les Effets sont conformes à ces Lois applicables. Nous ne sommes pas responsables des Pertes qui pourraient résulter du non-respect des Lois applicables par un Effet.

Sauf accord écrit contraire de notre part, nous n'avons aucune obligation ou responsabilité d'examiner, d'analyser ou de confirmer le nom du bénéficiaire, l'endossement, la signature, le montant ou d'autres renseignements apparaissant sur tout Effet.

### Section 1.08 Interruption de paiement

Vous reconnaissez et acceptez que nous ne sommes pas en mesure d'interrompre le paiement d'un Effet qui nous a déjà été présenté pour paiement ou qui a été certifié par nous. Nous déploierons des efforts commercialement raisonnables pour interrompre le paiement d'un Effet si cela nous est demandé. Nous ne serons en aucun cas responsables de toute demande d'interruption de paiement, que nous soyons en mesure ou non d'y répondre.

### Section 1.09 Limites

Nous pouvons établir une ou plusieurs limites (montants en dollars ou autres) pour tout Service ou Effet tiré, déposé ou détenu sur un Compte, et vous vous engagez à respecter ces limites. Nous pouvons à tout moment, à notre seule discrétion et sans préavis, modifier ces limites pour quelque raison que ce soit, y compris afin de traiter tout Effet qui aurait dépassé une limite.

### Section 1.10 Rétention de fonds

Nous pouvons détenir des fonds que vous déposez par chèque ou d'autres dépôts non monétaires, y compris des mandats, des traites, des TEF et des virements électroniques, pendant les périodes indiquées ci-dessous avant de les mettre à votre disposition pour retrait.

Pour les dépôts de chèques en dollars canadiens encodés, de mandats et de traites d'un montant de 1 500 \$ ou moins, nous pouvons appliquer une rétention pendant un maximum de cinq jours ouvrables après le jour du dépôt. Malgré les périodes de rétention ci-dessus, au cours des 90 premiers jours civils suivant l'ouverture de votre Compte, nous pouvons appliquer une rétention jusqu'à sept jours ouvrables après le jour du dépôt.

Pour les dépôts de chèques en dollars canadiens encodés, de mandats et de traites pour des montants supérieurs à 1 500 \$, nous pouvons appliquer une rétention jusqu'à huit jours ouvrables après le jour du dépôt.

Lorsque vous déposez un chèque non codé ou partiellement codé en dollars canadiens tiré sur la succursale d'une institution financière située au Canada, nous pouvons demander une retenue pour un maximum de 15 jours ouvrables, avant que vous ne puissiez accéder aux fonds.

Lorsque vous déposez un chèque tiré sur la succursale d'une institution financière située à l'extérieur du Canada, ou un chèque entièrement codé dans une devise autre que le dollar canadien tiré sur la succursale d'une institution financière située au Canada, nous pouvons demander une retenue pour un maximum de 30 jours ouvrables, avant que vous ne puissiez accéder aux fonds.

Nous pouvons modifier les périodes de rétention ci-dessus ou les montants en dollars ou d'autres mesures de rétention à notre seule discrétion à tout moment et de temps à autre, y compris, sans s'y limiter, en raison de la surveillance continue de l'activité sur un Compte ou des changements apportés aux politiques et procédures de la Banque de temps à autre.

DCBank est tenue, en vertu de la loi PCMLTFA, de signaler toute transaction perçue comme suspecte au CANAFE. Nous pouvons donc appliquer une rétention sur tout fonds ou tout compte que nous considérons, à notre seule discrétion, comme résultant d'une transaction suspecte ou liée à une transaction suspecte ou présumée suspecte.

Une rétention ne garantit pas qu'un chèque ou autre dépôt non monétaire ne sera pas retourné comme impayé après

l'expiration de la période de rétention. Si un dépôt nous est retourné comme impayé pour quelque raison que ce soit à tout moment, pendant ou après l'expiration de la période de rétention applicable, nous avons le droit de porter le montant de ce dépôt à votre Compte.

### Section 1.11 Traitement et dossiers

Nos dossiers concernant le moment de la présentation, du paiement ou du refus de tout Effet constitueront une preuve concluante à cet égard.

Vous pourriez être tenu de remplir ou de signer des documents supplémentaires en lien avec certaines Transactions. Dans un tel cas, le moment et notre capacité à traiter ces Transactions peuvent dépendre du moment où nous recevons tous les documents requis.

Toutes les Transactions ou toute mise à jour des dossiers des Transactions effectuées en fin de semaine ou un jour non ouvrable peuvent être traitées par nous le jour ouvrable suivant dans la juridiction concernée.

Nous pouvons refuser ou retarder l'exécution de toute instruction pour toute Transaction (y compris toute Transaction postdatée) pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, si les instructions sont incomplètes, ambiguës ou ne peuvent pas être traitées en raison de fonds insuffisants ou de limites imposées par nous ou autrement, ou si l'authenticité ou la légalité d'une instruction est douteuse. Vous convenez que les instructions que nous avons suivies seront, en l'absence de négligence grave ou d'inconduite volontaire, considérées de manière concluante comme étant des instructions valides fournies par vous, que vous les ayez autorisées ou non et qu'elles aient été communiquées ou reçues correctement ou non.

Vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons demander des renseignements supplémentaires en lien avec certaines Transactions, y compris, sans s'y limiter, des renseignements concernant l'expéditeur ou le destinataire ou d'autres parties à une Transaction donnée, que notre demande soit faite avant ou après le traitement de la Transaction, et que vous nous fournirez ces renseignements en temps opportun. Si nous avons besoin de renseignements supplémentaires avant de traiter une Transaction, le moment et notre capacité à traiter ces Transactions peuvent dépendre du moment où nous recevons tous les renseignements requis.



Nous pouvons signaler toute activité inappropriée ou non autorisée, liée de quelque manière que ce soit au ou aux Comptes, à tout organisme d'application de la loi ou à toute agence d'évaluation du crédit.

À notre seule discrétion, nous pouvons vérifier toute communication ou la source d'une communication avant de l'accepter ou d'y donner suite. Nous ne sommes pas responsables des instructions ou des communications qui ne sont pas acceptées, ou des retards dans notre traitement des instructions ou des communications. Nos dossiers constitueront une preuve concluante de vos communications. Vous consentez à ce que nous enregistrons vos communications verbales avec nous.

Tout renseignement sur la Transaction que vous pourriez recevoir est fourni uniquement pour votre commodité dans la conservation de vos dossiers bancaires. En cas de différend quant à l'exactitude de ces renseignements, notre décision fondée sur nos dossiers internes sera concluante et exécutoire pour vous.

### Section 1.12 Déclarations et vérification

Sauf indication contraire de votre part, nous vous fournirons un relevé de votre Compte et des documents pour les montants portés sur votre Compte par l'intermédiaire d'un portail libre-service disponible en ligne sur le site Web de DCBank à l'adresse [www.dcbank.ca](http://www.dcbank.ca). Vous nous aviserez rapidement si le relevé n'a pas été rendu disponible dans les 10 jours suivant la date à laquelle il est normalement mis à disposition.

Vous êtes responsable de l'examen et de la vérification, au moins une fois par mois, des débits et des crédits portés sur votre Compte, de l'analyse des renseignements et des documents sur la Transaction fournis et de la vérification de leur authenticité; et de nous aviser par écrit de toute erreur, irrégularité, omission ou toute autre objection à leur égard ou à l'égard de toute autre Transaction impliquant votre Compte (y compris si vous apprenez qu'un Effet présente des signatures falsifiées, a été modifié, est un double, une contrefaçon ou est autrement non autorisé ou frauduleux). Vous devez nous aviser dans les 30 jours suivant la date de la Transaction (la « **Période d'examen** »).

À l'expiration d'une Période d'examen (à moins que vous ne nous en avisiez autrement au cours de ladite Période d'examen), vous êtes réputé avoir accepté tous les relevés et rapports d'information du Compte relatifs à cette Période d'examen et ceux que nous produisons en ce qui

concerne le Compte comme reflétant avec exactitude toutes les Transactions passées sur le Compte. Sans limiter ce qui précède, vous reconnaissez et acceptez que, après l'expiration de toute Période d'examen :

- (i) vous ne pourrez prétendre que les chèques ou autres instructions de paiement débités du compte comportaient des signatures falsifiées, avaient été modifiés, dupliqués, contrefaits ou étaient, pour quelque raison que ce soit, non autorisés ou frauduleux, même si vous, ou nous, avons vérifié ou non la signature, l'instruction ou l'autorisation.
- (ii) tous les montants portés à votre Compte qui vous sont correctement facturés comprennent tous les intérêts et frais de service, que le relevé indique ou non comment les intérêts et les frais sont calculés;
- (iii) sous réserve de notre droit, pendant ou après cette période d'examen, de refacturer les éléments et les montants qui vous ont été remis et pour lesquels le paiement n'a pas été reçu ou a été annulé, en tout ou en partie, le relevé correspondant et le solde qui y figure, ainsi que les rapports d'informations sur le Compte relatifs à cette Période d'examen et générés par nous pour le Compte, sont corrects et que les chèques ou les images de chèques et autres informations et documents relatifs aux Transactions, ainsi que les montants, sont authentiques, autorisés et correctement débités de votre compte;
- (iv) vous n'avez pas le droit d'être crédité d'une somme non créditée au Compte dans le relevé pertinent;
- (v) vous ne pouvez prétendre qu'une écriture ou une inscription figurant sur le relevé ou le document comptable correspondant au mois concerné est incorrecte pour quelque raison que ce soit, et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de notre part concernant une telle écriture ou inscription, le cas échéant, même si l'instruction qui a donné lieu au débit de votre compte était falsifiée, non autorisée ou frauduleuse, ou si le débit était incorrect pour toute autre raison, y compris notre négligence; et
- (vi) vous nous dégagez de toute réclamation, quelle qu'elle soit, relative au relevé de votre Compte ou à vos informations et documents de Transaction relatifs à cette Période d'examen, que ce soit pour négligence, violation d'entente, abus de confiance,

violation de devoir fiduciaire, complot, interférence illégale ou autre.

Nous nous réservons le droit, pendant ou après la Période d'examen, de prendre toute mesure ou d'initier, de traiter ou d'effectuer toute transaction en lien avec votre Compte que nous jugeons nécessaire pour corriger toute erreur commise par nous ou toute autre Personne, y compris, mais sans s'y limiter, l'annulation de tout crédit porté à votre Compte par erreur.

Nous ne sommes pas responsables de toute perte ou réclamation découlant d'une violation par vous ou un tiers de toute obligation fiduciaire à l'égard des sommes ou des transactions notées dans les relevés.

Nonobstant ce qui précède, vous nous aviserez immédiatement si : (a) à tout moment, avant l'expiration de la Période d'examen, vous apprenez qu'un Effet a été modifié, est un double ou est autrement frauduleux ou soupçonné de l'être; ou (b) à tout moment, vous prenez connaissance d'une approbation non autorisée ou falsifiée de tout Effet.

Vous pouvez demander des documents ou des dossiers qui ne sont généralement pas disponibles. Nous vous aviserons si nous pouvons fournir ces documents ou dossiers et vous reconnaissez et acceptez qu'il peut y avoir des frais d'administration requis pour fournir ces documents ou dossiers. Nous ne faisons aucune déclaration quant à notre capacité à fournir de tels documents ou dossiers, ni à la rapidité de notre traitement.

### Section 1.13 Renonciation au protêt

Vous renoncez à la présentation au paiement, à l'avis de refus, au protêt ou à l'avis de protêt de tout Effet. Vous serez responsable envers nous pour tout effet comme s'il avait été dûment présenté, contesté et comme si un avis de refus et de contestation avait été donné à toutes les parties concernées, conformément à la loi. Nous pouvons effectuer de telles formalités si, à notre seule discrétion, nous les considérons dans l'intérêt de l'une ou l'autre des parties. Nous ne serons en aucun cas responsables de tout manquement ou omission de faire une présentation au paiement, de donner un avis, de signifier un protêt ou de faire l'objet d'un protêt pour tout Effet.

### Section 1.14 Votre devoir de diligence

Vous acceptez de :

- ▶ maintenir des procédures et des contrôles pour détecter et prévenir les vols d'Effets ou les pertes dues à la fraude ou à la falsification d'Effets;
- ▶ maintenir des procédures et des contrôles en lien avec la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en fonction de votre entreprise et conformément à toutes les Lois applicables et nous en fournir la preuve sur demande;
- ▶ superviser et surveiller avec diligence la conduite et le travail de tous les Signataires autorisés et de tous les agents et employés ayant un rôle à jouer dans la préparation de vos Effets et le rapprochement de vos relevés bancaires ou d'autres fonctions bancaires;
- ▶ vérifier l'authenticité et la validité de tous les Effets déposés et tirés sur votre Compte; et
- ▶ reconnaître et convenir que nous n'aurons aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour toute perte due à une signature falsifiée ou non autorisée, sauf si la perte a été causée uniquement par une négligence grave, une fraude ou une faute intentionnelle de notre part.

## Section 1.15 Transfert de fonds

### (a) Par virement

- ▶ Si vous nous fournissez des instructions pour transférer des fonds par virement (national ou international), nous, nos correspondants et les autres institutions financières impliquées dans le traitement des virements, pourrons nous fier aux numéros de compte ou d'identification fournis et ne chercherons pas à confirmer si le numéro spécifié correspond au nom du bénéficiaire ou à la banque du bénéficiaire indiqués dans l'ordre de paiement. Le bénéficiaire désigné par vous peut être tenu de fournir une pièce d'identité à la satisfaction de la banque effectuant le paiement.
- ▶ Les instructions de paiement par virement que nous avons exécutées sont irrévocables. Dans certaines circonstances, nous tenterons, sur une base d'efforts raisonnables, et à votre



demande, de rappeler un paiement bancaire, mais nous ne pouvons pas garantir le retour des fonds.

- ▶ Vous nous verserez des frais en plus de tous les autres frais de service pour les virements électroniques et vous nous rembourserez toutes les déductions et retenues ou autres taxes, ainsi que les intérêts et pénalités que nous pourrions payer en rapport avec les virements. D'autres institutions financières peuvent déduire des frais pour le traitement des versements. Vous reconnaissez que les virements sont assujettis aux heures limites, aux différences de fuseau horaire et aux règlements locaux du pays de destination.
- ▶ Nous pourrions passer en revue les instructions de virement et demander tout renseignement supplémentaire concernant le virement. Nous ne sommes pas responsables envers vous ou toute autre Personne de tout retard dans le traitement d'un virement bancaire, à moins qu'il ne soit causé uniquement par une négligence grave, une fraude ou une faute intentionnelle de notre part.
- ▶ En ce qui concerne les virements électroniques, nous ne sommes pas responsables des retards, défaillances ou performances, dommages, pénalités, coûts, dépenses ou inconvénients résultants pour vous ou toute autre Personne de causes indépendantes de notre volonté. Nous ne sommes pas responsables envers vous ou toute autre Personne en cas de paiement incorrect ou inapproprié à toute Personne découlant du traitement de tout virement bancaire, à moins que cela ne soit causé uniquement par une négligence grave, une fraude ou une inconduite volontaire de notre part.

#### **(b) Par transfert électronique Interac**

- ▶ Si vous souhaitez transférer des fonds par transfert électronique Interac, nous pouvons vous demander de conclure une entente de services de transfert électronique Interac avec nous.

- ▶ Si vous souhaitez transférer des fonds par transfert électronique *Interac*, il est de votre responsabilité, en tant qu'expéditeur, de (a) fournir une adresse courriel exacte du destinataire; (b) créer une question de sécurité efficace et une réponse de sécurité connue uniquement du destinataire; et (c) ne pas envoyer la réponse de sécurité par courriel au destinataire ni inclure la réponse dans le champ de message de transfert électronique *Interac*. En tant que destinataire, vous acceptez de garder la réponse à la question de sécurité confidentielle et de ne l'utiliser que pour recevoir le transfert électronique *Interac*. Si un transfert électronique *Interac* a été accepté, nous ne pouvons pas l'annuler ni en interrompre le paiement. Un transfert électronique *Interac* ne peut être rappelé qu'avant d'être accepté.

#### **(c) Par transfert électronique de fonds (« TEF ») et prélèvement automatique**

- ▶ Si vous souhaitez transférer des fonds par TEF, nous pourrions vous demander de conclure avec nous une entente de paiement TEF ou une entente de gestion des paiements par prélèvement automatique, selon le cas.
- ▶ Si vous souhaitez transférer des fonds par TEF ou prélèvement automatique, il est de votre responsabilité de vous assurer que toutes les instructions de paiement TEF ou de prélèvement automatique sont exactes. Un arrêt de paiement ne peut pas être placé sur un TEF ou un PAD après le traitement du transfert. La Banque n'est pas responsable des mesures prises par la Banque sur la base des instructions ou des renseignements que vous avez communiqués.

#### **(d) Pour des types d'entreprises spécifiques**

- ▶ Si vous êtes une entreprise de services monétaires, un fournisseur de services de paiement ou une entreprise qui traite ou fournit des services liés à la monnaie virtuelle, vous devez conclure une entente de programme distincte avec nous, qui contient des modalités supplémentaires et des frais de programme distincts. De plus, vous ne pouvez

pas transférer de fonds à moins et jusqu'à ce que : (i) vous soyez entièrement inscrit auprès de CANAFE ou de la Banque du Canada, si les lois applicables l'exigent; et (ii) nous vous avons informé que nous avons effectué, à notre satisfaction, notre diligence raisonnable envers vous et votre entreprise. Vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons effectuer une diligence raisonnable supplémentaire de votre part ou de celle de votre entreprise à tout moment et de temps à autre, à notre seule discrétion, et que vous coopérerez pleinement à une telle diligence raisonnable.

### Section 1.16 Fermeture ou gel de Comptes

Nous pouvons, à tout moment et sans préavis, fermer un Compte, geler ou détenir les fonds dans un Compte, à notre seule discrétion, y compris, sans s'y limiter, pour des raisons de fraude ou d'illégalité réelle ou soupçonnée, d'inaction sur le Compte, de préoccupations concernant le risque de réputation, réglementaire ou financier pour DCBank ou de violation de vos obligations en vertu de toute entente entre nous et vous. Dans certains cas, nous pouvons être tenus de soumettre un rapport de transaction suspecte au CANAFE conformément aux exigences de la loi PCMLTFA.

## ARTICLE II CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR DES SERVICES SPÉCIFIQUES

L'article II contient les conditions qui s'appliquent à votre utilisation des services supplémentaires fournis par DCBank. En soumettant une demande d'ouverture de Compte, les services supplémentaires suivants s'appliquent automatiquement, et vous et DCBank acceptez ce qui suit :

### Section 2.01 Acceptation des instructions

Vous nous autorisez à accepter, sans autre vérification, et vous acceptez d'être responsable de :

- ▶ toutes les instructions du type que nous acceptons à l'aide des Services bancaires en ligne, lorsque ces instructions sont accompagnées des identifiants autorisés ou du Code secret, selon le cas, pour les Transactions;
- ▶ toutes les Transactions effectuées ou conclues par vos Signataires autorisés et les instructions données par vos Signataires autorisés comme

si ces Transactions avaient été conclues en vertu d'accords écrits entre nous et vous ou si ces instructions nous avaient été données par écrit par vous;

- ▶ l'exactitude et l'adéquation de toutes les activités sur le Service, y compris la désignation du ou des Comptes liés aux Services; et
- ▶ vous acceptez que nous puissions avoir besoin de vérifier et d'accepter toutes les instructions que vous nous donnez par le biais ou au moyen des Services.

### Section 2.02 Sécurité compromise

Vous acceptez de nous aviser, et de demander à vos Signataires autorisés de nous informer, par téléphone ou par écrit, dès que possible, mais dans tous les cas dans les 24 heures suivant la découverte que la confidentialité d'un code secret a été compromise de quelque manière que ce soit. Cette période de 24 heures ne s'appliquera pas s'il y a des circonstances exceptionnelles indépendantes de votre volonté qui vous empêchent de nous aviser dans cette période de 24 heures, à condition que vous nous avisiez dès que possible selon les circonstances.

### Section 2.03 Responsabilité du client

#### (a) Transactions autorisées

Vous êtes responsable du montant total de toutes les activités autorisées résultant de l'utilisation des Codes secrets par toute Personne, y compris, mais sans s'y limiter, vos Signataires autorisés. Vous reconnaissez que les négligences dans la gestion des Codes secrets peuvent entraîner des pertes financières graves dont vous pourriez être seul responsable.

#### (a) Dans tous les cas

Vous ne serez pas responsable des Pertes qui surviennent en lien avec et après nous avoir avisés :

- ▶ que les Codes secrets ont été divulgués ou obtenus ou peuvent être connus par toute Personne non autorisée; ou
- ▶ qu'une utilisation non autorisée des Services peut être en cours.

Vous êtes tenu de coopérer et d'aider à toute enquête que nous entamons sur l'utilisation non autorisée que vous

signalez, comme condition préalable au remboursement de toute perte. Cette coopération peut inclure la soumission d'une déclaration auprès des autorités chargées de l'application de la loi ou la préparation et la signature de documents de preuve de sinistre.

Nous ne serons pas responsables envers vous ou un tiers des Pertes que vous pourriez subir à la suite de la divulgation de vos renseignements confidentiels ou d'autres renseignements à un tiers ou de leur obtention par un tiers en raison de votre compromission de la confidentialité d'un Code secret.

### Section 2.04 Dépôts

Nous pouvons, de temps à autre, vous permettre d'effectuer des dépôts en envoyant des Effets par messagerie à notre bureau, à nos agents ou par ramassage en voiture blindée. Vous devrez peut-être effectuer des dépôts par voie électronique par virement bancaire ou TEF auprès d'une autre institution financière. Les coûts liés à ces dépôts s'ajoutent aux coûts prévus aux présentes et il peut y avoir des frais supplémentaires associés à ces dépôts. Nous devons organiser la prise en charge du véhicule blindé avec l'un de nos fournisseurs privilégiés. Les services de transport blindé seront sous-traités, des frais supplémentaires seront associés à ces services, et nous ne garantissons pas que ces services seront disponibles pour tous nos clients à tout moment. Vous acceptez que nous ne soyons pas responsables du cas, des chèques ou d'autres articles inclus dans une enveloppe qui nous a été livrée, qui est livrée à l'un de nos agents ou qui est ramassée par un véhicule blindé, jusqu'à ce que cette enveloppe ait été ouverte par nos employés ou agents autorisés et que le contenu ait été vérifié et déposé dans votre Compte.

Toute Personne autorisée par nous est autorisée à ouvrir l'enveloppe livrée en votre nom et à déposer l'argent, les chèques et autres articles que nous jugeons acceptables pour dépôt au crédit de votre Compte.

### Section 2.05 Traitement, vérification et acceptation des instructions

Nous pouvons prendre jusqu'à cinq jours ouvrables pour vérifier tout dépôt effectué sur le Compte, y compris tout transfert entre les Comptes, avant que vous puissiez retirer le montant déposé ou traiter les paiements de facture. La vérification des dépôts internationaux peut prendre plus de cinq jours ouvrables avant que vous puissiez retirer le montant déposé ou traiter les paiements de factures.

Vous reconnaissez que les Services ne vous donnent pas le droit de mettre vos Comptes à découvert, sauf dans la mesure où vous avez conclu une entente écrite avec nous pour la mise à disposition d'une facilité de découvert et où vous bénéficiez de privilèges de découvert.

### Section 2.06 Découvert

Sauf accord écrit contraire de notre part, et nonobstant toute conduite antérieure, nous pouvons, sans y être obligés, honorer, et nous pouvons à tout moment, à notre discrétion, refuser d'honorer, tout Effet qui, s'il était honoré, pourrait entraîner un découvert sur un compte ou augmenter le découvert d'un compte. Vous nous paierez, sur simple demande, le montant correspondant à tout découvert sur un Compte, ainsi que les intérêts. Les frais associés et le taux d'intérêt payable pour tout découvert dans un compte sont indiqués dans le document intitulé « Frais de compte d'entreprise » à l'adresse [www.dcbank.ca/account-agreements/](http://www.dcbank.ca/account-agreements/). Sinon, le taux est celui convenu par écrit entre vous et nous. Les intérêts s'accumuleront quotidiennement sur la base d'une année de 365 jours et seront calculés et payables mensuellement. Aux fins de la Loi sur les intérêts (Canada), si un taux d'intérêt est ou doit être calculé sur la base d'une période inférieure à une année civile complète, le taux d'intérêt annuel auquel ce taux est équivalent est le taux multiplié par le nombre réel de jours dans l'année civile pour lequel ce calcul est effectué, divisé par le nombre de jours dans cette période.

### Section 2.07 Litiges avec les marchands

Vous ne nous tiendrez pas responsables de la qualité des biens ou services obtenus d'un tiers par l'utilisation des services bancaires en ligne. Vous réglerez tous ces problèmes directement avec le marchand concerné.

### Section 2.08 Paiement de facture

Vous pouvez effectuer des paiements de factures à partir de votre Compte. Chaque fois que vous effectuerez un paiement de facture par l'intermédiaire de la banque en ligne, vous recevrez un Numéro de référence de notre part. Vous devez conserver le Numéro de référence dans vos dossiers pour confirmer que nous avons reçu vos instructions de paiement.

Les paiements de facture et les transferts, y compris les paiements et les transferts postdatés, peuvent ne pas être

effectués s'il n'y a pas suffisamment de fonds sur votre Compte.

Les paiements de facture effectués par l'intermédiaire des services bancaires en ligne seront reflétés dans les dossiers de l'Émetteur de facture concerné à la date du paiement. Certains Émetteurs de factures peuvent avoir besoin de plus de temps (souvent jusqu'à deux jours ouvrables) pour refléter le paiement dans leurs dossiers.

Vous acceptez que, si vous avez un différend avec un Émetteur de facture concernant son défaut de créditer un paiement pour une facture, ou l'imposition de frais supplémentaires, tels que des frais de retard ou des pénalités d'intérêts, vous régliez ce différend directement avec l'Émetteur de facture.

Vous êtes seul responsable de vous assurer que nous disposons de renseignements exacts et complets pour chaque Émetteur de facture à qui vous souhaitez effectuer un paiement électronique par l'entremise de nos systèmes, y compris les renseignements sur le Compte de l'Émetteur de facture. De plus, vous nous autorisez à échanger les renseignements sur le Compte de l'Émetteur de facture avec celui-ci (y compris, sans toutefois s'y limiter, les employés et les représentants de l'Émetteur de facture), afin de confirmer que les informations figurant dans nos dossiers au sujet de votre compte auprès de l'Émetteur de facture sont exactes et à jour.

Vous convenez que :

- ▶ nous pouvons faire appel à un fournisseur de services tiers pour fournir des services de paiement de facture et de transfert;
- ▶ nous n'avons aucune obligation de tenir à jour les renseignements sur le Compte de l'Émetteur de facture ou de communiquer avec l'Émetteur de facture pour obtenir, vérifier ou mettre à jour les renseignements sur le Compte de l'Émetteur de facture; et
- ▶ nous ne serons pas responsables envers vous ou un tiers en raison d'une perte, d'une responsabilité ou d'une réclamation découlant du fait que nous ne sommes pas en possession de renseignements complets, exacts ou actuels sur le Compte de l'Émetteur de facture.

## Section 2.09 Compte de protection

Si vous êtes un fournisseur de services de paiement (« **PSP** ») en vertu de la RPAA et que vous nous avez informés que vous avez l'intention d'utiliser un ou plusieurs de vos Comptes pour protéger les fonds de l'utilisateur final comme prévu dans la RPAA (chacun, un « Compte de protection »), vous reconnaissez et acceptez que :

- ▶ vous utiliserez chaque compte de protection uniquement dans le but de déposer de l'argent auprès de nous au nom de vos clients;
- ▶ vous conserverez tout l'argent dans chaque compte de protection en votre qualité de fiduciaire conformément à une déclaration de fiducie valide et aux lois applicables;
- ▶ vous nous fournirez une copie de la déclaration de fiducie ou de tout autre renseignement que nous pouvons raisonnablement demander de temps à autre en ce qui concerne l'ouverture ou le maintien du compte de protection; et
- ▶ vous maintiendrez votre inscription au PSP en règle et vous vous conformerez autrement à toutes les exigences de la RPAA concernant la protection des fonds des utilisateurs finaux et la mise en œuvre d'un cadre de protection des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences en matière de déclaration.

En ce qui concerne chaque compte de protection, nous reconnaissons et acceptons que :

- ▶ nonobstant la section 3.08 ou toute autre disposition contraire de la présente Entente ou de tout autre accord entre vous et nous, nous ne pouvons faire valoir aucun droit de compensation ou d'indemnisation à l'égard des fonds détenus dans le Compte de sauvegarde et ne déduirons aucuns frais applicables au Compte de sauvegarde de ce dernier. Nous n'avons aucun intérêt, recours ou droit sur les fonds du Compte de sauvegarde pour toute somme qui nous est due, à nos représentants ou à tout autre tiers, sauf dans les cas autorisés par la loi applicable, et vous acceptez que cela satisfasse à l'exigence de reconnaissance écrite de « non-compensation » de la part de DCBank, comme l'exige la RPAA; et
- ▶ nous libérerons sur demande tous les fonds du Compte de sauvegarde sur notification et instruction en bonne et due forme de votre part ou

de la part d'un liquidateur, d'un séquestre, d'un administrateur ou d'un fiduciaire (ou d'une personne similaire) nommé par vous ou pour vous dans le cadre d'une procédure de faillite (ou d'une procédure similaire), dans toute juridiction compétente.

### Section 2.10 Frais de Services supplémentaires

Si nous vous fournissons des Services supplémentaires, y compris ceux envisagés à l'article II, vous acceptez de payer tous les frais applicables à ces Services, tel que nous les indiquons de temps à autre.

Si nous fournissons des Services ou des Comptes non envisagés ailleurs dans la présente Entente, nous pouvons vous fournir des détails sur ces Services ou Comptes ainsi que des détails sur les frais applicables.

## ARTICLE III CONDITIONS GÉNÉRALES

L'article III contient des conditions générales qui s'appliquent généralement à la prestation des Services par nous. Vous et DCBank acceptez que tous les Services que nous vous fournissons maintenant ou à l'avenir soient assujettis aux conditions suivantes :

### Section 3.01 Frais

Vous acceptez de nous payer tous les frais applicables au Compte et aux autres Services lorsqu'ils sont dus, ainsi que toutes les taxes applicables.

Vous acceptez de nous verser des intérêts sur tous les montants qui nous sont dus en vertu de la présente Entente à compter de la date d'échéance de ces sommes, au taux le plus bas entre le Taux préférentiel majoré de 10 % et le taux maximal autorisé par les Lois applicables.

Sous réserve du respect des Lois applicables, nous pouvons modifier les frais ou les charges, ou ajouter de nouveaux frais ou charges, à tout moment. Dans un tel cas, nous vous fournirons un avis écrit au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur de cette augmentation et publierons un avis de cette modification sur notre site Web et dans l'une de nos succursales au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de cette augmentation.

### Section 3.02 Communication électronique

Toutes les communications entre DCBank, vous-même et toute autre personne en rapport avec les Services, que ce

soit par voie électronique ou autre, se dérouleront conformément à la présente Entente.

Vous reconnaissez et acceptez que vous consentez à recevoir des communications et des documents par voie électronique en lien avec les Services et conformément aux modalités du Consentement à la livraison électronique de documents de DCBank (le « Consentement à la livraison électronique de documents »). Vous pouvez consulter la version actuelle de notre Consentement à la transmission électronique de documents sur notre site Web à l'adresse [www.dcbank.ca/legal/consent-to-electronic-delivery-of-documents/](http://www.dcbank.ca/legal/consent-to-electronic-delivery-of-documents/).

Un document, y compris une déclaration, un avis, une entente, un Effet, une divulgation, un consentement, une instruction, une communication, des matériaux ou d'autres renseignements, qui est consulté, envoyé, reçu, accepté ou traité par des moyens de communication électroniques aura le même effet juridique que s'il était sous forme écrite et signé par le Client, et constituera un « écrit » aux fins des Lois applicables. Vous renoncez à tout droit de soulever une défense ou une décharge de responsabilité au motif que ce document a été consulté, envoyé, reçu, accepté ou traité par des moyens électroniques, y compris au motif qu'il n'était pas « écrit » ou qu'il n'était pas signé ou remis. Tous ces documents fournis par voie électronique doivent être dans un format que nous pouvons conserver. Vous conserverez les originaux de tous ces documents qui nous sont transmis par télécopieur ou par tout autre moyen électronique et vous nous les produirez sur demande.

À notre seule discrétion, nous pouvons vérifier toute communication ou la source d'une communication avant de l'accepter ou d'y donner suite. Nous ne sommes pas responsables des instructions ou des communications qui ne sont pas acceptées, ou des retards dans notre traitement des instructions ou des communications. Nos dossiers constitueront une preuve concluante de vos communications. Vous consentez à ce que nous enregistrons vos communications verbales avec nous.

### Section 3.03 Surveillance; restrictions

Nous pouvons, à tout moment et sans préavis, surveiller et examiner tous les aspects de l'utilisation des Services.

Les Transactions que vous effectuez ne sont pas confidentielles. Nous nous réservons le droit en tout temps de surveiller, d'examiner, de stocker, de conserver ou de divulguer toute information nécessaire pour satisfaire à



toute règle ou demande de la Loi applicable, de l'Organisme de réglementation ou de l'institution financière, ou autrement conformément à notre Code sur la protection de la vie privée.

Toute transaction initiale, importante ou inhabituelle survenant à l'aide des Services, y compris les transactions impliquant plusieurs décaissements ou plusieurs banques, peut faire l'objet d'un signalement aux institutions financières d'origine ou de destination. Vous acceptez que nous puissions accéder à vos renseignements pour les raisons énoncées ci-dessus ou pour répondre à des problèmes de service, opérationnels ou techniques.

Nous pouvons, à tout moment et sans préavis, prendre immédiatement toute mesure que nous jugeons nécessaire ou appropriée en lien avec les Services, y compris restreindre l'accès, geler ou suspendre tout Service, ou refuser, geler, conserver, inverser, retourner ou refuser autrement d'exécuter, d'honorer ou de traiter tout document, tout Effet ou toute transaction. Nous pouvons aviser et fournir des données et des renseignements à tout Organisme de réglementation à l'égard de ce qui précède. Nous ne serons pas responsables envers vous ou toute autre Personne de toute mesure prise ou non par nous en lien avec ce qui précède.

Nous pouvons, à notre seule discrétion, exiger des certifications périodiques de votre part ou de la part de tiers qualifiés en ce qui concerne votre Compte, vos Transactions ou autrement en lien avec les Services ou vos affaires. Vous acceptez de fournir ces certifications dans les 10 jours suivant notre demande.

### Section 3.04 Conformité aux lois

Vous devez vous conformer à toutes les Lois applicables. Vous devez vous assurer que tous les dépôts et Effets sont conformes à toutes les Lois applicables.

Nous pouvons refuser d'accepter, d'honorer, de certifier, de payer ou de traiter les Effets qui ne sont pas conformes à toutes les Lois applicables et nous ne sommes pas responsables des conséquences d'un tel refus ou d'une telle absence de refus.

Chaque fois que vous utilisez un Service, vous déclarez et nous garantisiez que : (a) vous ne faites pas et ne ferez pas des affaires avec des personnes ou des organisations situées dans des pays figurant sur les listes de sanctions canadiennes ou internationales, les juridictions interdites de DCBank ou autrement en violation des Lois applicables;

(b) à votre connaissance, aucun Organisme de réglementation ou autre Personne n'a jamais mené d'enquête liée à une activité en violation des Lois applicables dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme en ce qui concerne l'un de vos Comptes ou l'une de vos transactions financières ou tout Compte ou toute transaction financière sous votre contrôle; et (c) vous avez mis en place des mesures prudentes pour assurer la sécurité et la confidentialité de votre Compte et des Services; y compris des mesures pour détecter et prévenir tout Code de désactivation.

### Section 3.05 Droits de propriété intellectuelle

Nous conservons tous les droits de propriété sur les Services et tout matériel, logiciel, équipement, information, documentation, données ou autre document que nous fournissons ou mettons à disposition dans le cadre des Services, y compris toute marque de commerce, tout droit d'auteur et tout autre droit de propriété intellectuelle qui y est associé.

Nous sommes le propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui subsistent sur chaque site Web et application mobile détenu ou exploité par ou au nom de DCBank. Sauf indication contraire, les marques de commerce, les logos et toutes les œuvres, y compris les textes, les images, les illustrations, les logiciels, les codes HTML, les clips audio et les vidéos, apparaissant sur chaque site Web ou autrement en lien avec les Services, sont notre propriété. Les marques commerciales, logos et œuvres ne peuvent être reproduits, republiés, téléchargés, publiés, transmis, distribués ou modifiés, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit, sauf pour votre usage non commercial, y compris la consultation, l'impression ou l'archivage de copies électroniques de vos activités, conformément aux conditions de la présente Entente et à nos instructions ou à toute autre entente écrite de notre part. Rien dans la présente Entente ne doit être interprété comme conférant un droit d'utiliser nos marques de commerce, logos ou œuvres de toute autre manière.

Vous ne pouvez pas utiliser le nom de DCBank ou toute marque de commerce ou autre propriété intellectuelle de DCBank dans une publicité, une brochure, un message public, d'autres efforts de marketing ou autrement sans le consentement écrit préalable de DCBank.

### Section 3.06 Annulation, suspension ou résiliation



Si vous êtes une Entreprise admissible, vous avez le droit légal d'annuler l'entente dans les 14 jours ouvrables suivant la date de conclusion de la présente Entente si la présente Entente a été conclue par la poste ou par téléphone ou dans les trois jours ouvrables si elle a été conclue de toute autre manière, en fournissant un avis écrit à la Banque. Si vous nous fournissez un avis écrit d'annulation dans ce délai, nous n'aurons pas le droit de percevoir des frais d'annulation ou des frais mensuels. Vous ne serez responsable que des frais pour les transactions effectuées par vous avant que la Banque ne reçoive l'avis d'annulation, plus toutes les dépenses raisonnablement engagées par la Banque pour fournir le service.

Nous pouvons immédiatement suspendre ou résilier tout ou partie des Services, sans préavis, si : (i) les lois applicables ou une autorité réglementaire l'exigent ou si nous estimons que le respect continu des lois applicables rend impossible la fourniture continue des Services; (ii) il existe, ou a existé, ou nous avons des motifs raisonnables de prévoir, une violation de la sécurité ou une violation des lois applicables en rapport avec l'un des Services; (iii) il existe, a existé ou nous avons des motifs raisonnables de prévoir une violation de la présente Entente ou de tout autre accord entre vous et nous qui, à notre discrétion, ne peut être corrigée à notre satisfaction ou, si elle peut être corrigée, n'est pas corrigée à notre satisfaction dans les 30 jours suivant la notification de cette violation que nous vous avons adressée; (iv) un cas de force majeure se poursuit pendant une période de 30 jours consécutifs; (v) une procédure est engagée, une ordonnance est rendue par un tribunal compétent ou une résolution des administrateurs ou des actionnaires du Client est adoptée en vue de la dissolution, de la liquidation ou de la liquidation judiciaire du Client; (vi) nous déterminons, à notre discrétion, qu'il y a eu un changement défavorable important dans la situation financière, y compris un acte d'insolvabilité, de votre part ou de la part de toute autre personne susceptible d'affecter les Services; ou (vii) nous déterminons, à notre discrétion, que la poursuite de l'Entente nous expose à un risque en matière de réputation, de réglementation, d'exploitation ou de finances.

La suspension ou la résiliation de tout Service, en tout ou en partie, en vertu de la présente Entente, ne résiliera, n'annulera ou ne réduira pas vos responsabilités ou obligations et ne portera atteinte à aucun de nos droits en vertu de la présente Entente.

Le Client ou DCBank peut résilier la présente Entente moyennant un préavis écrit de 30 jours. La résiliation de la présente Entente ne résiliera aucune autre entente entre vous et nous, sauf disposition expresse dans ladite autre entente.

### Section 3.07 **Aucun intérêt**

Nous ne paierons pas d'intérêts et aucun intérêt ne s'accumulera sur les montants détenus sur vos Comptes ou sur les montants débités, crédités, transférés, retenus, détenus, gelés ou autrement traités par nous en lien avec les Services.

### Section 3.08 **Droits de compensation**

Chaque fois que vous avez une obligation exigible et payable envers nous ou que nous avons le droit de déclarer une de vos obligations immédiatement exigible et payable (que nous l'ayons déclaré ou non), nous pouvons, à notre seule discrétion et conformément à la loi applicable, compenser cette obligation par tout montant que nous ou l'une de nos sociétés affiliées vous devons à ce moment-là, à quelque titre que ce soit, qu'il soit exigible ou non, et nous serons réputés avoir exercé ce droit de compensation immédiatement au moment où nous avons pris la décision de le faire, même si les frais correspondants sont imputés ou inscrits dans nos dossiers après cette date. De plus, nous pouvons accepter une cession de toute obligation que vous devez à une autre Personne (y compris nos sociétés affiliées) et compenser sur l'obligation qui vous est attribuée tout montant que nous vous devons à ce moment-là.

### Section 3.09 **Indemnité**

Vous acceptez de nous indemniser et de nous protéger, ainsi que nos Représentants, nos sociétés affiliées et fournisseurs de services et chacun de leurs Représentants, de toutes les Pertes directement ou indirectement encourues ou subies en lien avec la présente Entente, les services bancaires que nous fournissons ou toute autre transaction entre vous et nous, dans chaque cas, y compris, sans s'y limiter, les frais et dépenses juridiques (sur une base d'indemnisation complète) que nous avons engagés en lien avec l'un des éléments précédents.

Cette indemnité s'ajoute à toute autre indemnité que vous nous avez fournie et ne la remplace pas et survit à la résiliation ou à la fermeture de votre Compte.

### Section 3.10 **Limitation de responsabilité**

Nous ne sommes pas responsables de confirmer l'exactitude des renseignements que vous nous fournissez et nous ne sommes pas responsables des écarts entre les numéros de chèque, les numéros de série, les montants, les noms des bénéficiaires et les autres renseignements fournis.

Nous ne sommes pas et ne serons pas responsables envers vous ou un tiers de toute Perte découlant de la présente Entente, de tout Service ou autre.

En aucun cas nous ne serons responsables des dommages directs ou indirects, spéciaux ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profit ou toute autre perte économique en lien avec, ou découlant de, la prestation ou la cessation de la prestation des Services.

Nous ne serons en aucun cas responsables des Pertes résultant de l'un des éléments suivants :

- ▶ les erreurs, omissions, inexactitudes, inadéquations ou retards dans toute instruction ou tout document qui nous est fourni ou qui est fourni à nos Représentants;
- ▶ (i) le non-respect de la présente Entente ou de toute autre entente entre vous et nous; (ii) la participation à toute activité ou omission frauduleuse, illégale, malhonnête ou inappropriée; (iii) l'exécution d'une transaction, y compris si la transaction est le résultat d'une ou de plusieurs erreurs, omissions, inexactitudes ou autres inadéquations, ou des retards avec toute instruction ou tout document qui nous est fourni ou qui est fourni à nos Représentants; (iv) la divulgation ou le partage, ou l'autorisation de divulgation ou de partage de tout Code secret ou de toute autre information confidentielle utilisée pour accéder à votre Compte ou pour utiliser celui-ci (autrement qu'avec un Signataire autorisé); (v) la fabrication, le consentement, l'autorisation ou la contribution à une Transaction, ou en être autrement responsable ou bénéficiaire; (vi) l'omission de mesures pour se protéger contre ces Pertes et les prévenir; (vii) la navigation en dehors de notre site Web et le suivi de liens vers et depuis tout site Web tiers; ou (viii) le manque de coopération dans le cadre d'une enquête

connexe, de votre part ou de la part de vos Représentants dans chaque cas, tel que nous le déterminerons de manière raisonnable;

- ▶ tout endossement manquant, incomplet ou frauduleux de tout Effet;
- ▶ l'utilisation par DCBank de tout document ou de toute instruction, y compris tout document ou instruction d'accès, envoyé, reçu, accepté ou traité par une méthode de télécommunication ou de transmission électronique conformément à la présente Entente;
- ▶ tout ce qui échappe à notre contrôle, y compris les Pertes résultant de : (i) Cas de force majeure; (ii) tout retard, toute erreur, toute interruption ou tout défaut de notre part à exécuter ou remplir nos obligations en raison de toute cause hors de notre contrôle, y compris tout dysfonctionnement des systèmes, toute défaillance technique ou, le cas échéant, si le matériel ou les renseignements que nous récupérons ou recevons ne sont pas opportuns, complets ou exacts; (iii) tout système de communication, y compris les méthodes de télécommunication ou de transmission électronique, qui est indépendant de notre contrôle, y compris les systèmes de communication qui peuvent affecter la rapidité, l'exhaustivité ou l'exactitude de tout document ou des renseignements ou qui peuvent retarder la récupération ou la présentation d'un tel document ou d'une telle information; ou
- ▶ la transmission de tout Code de désactivation ou d'autres propriétés destructrices ou contaminantes par le biais de méthodes de télécommunications ou de transmission électronique ou tout dommage connexe à tout système informatique.

### Section 3.11 Avertissement relatif aux garanties

Les lois de certaines juridictions ne permettent pas certaines clauses de non-responsabilité, y compris les clauses de non-responsabilité des conditions implicites dans les contrats avec les utilisateurs finaux. Si ces lois s'appliquent à vous, certains ou tous les avis de non-responsabilité de la présente Entente (y compris les avis de

non-responsabilité suivants) peuvent ne pas s'appliquer et vous pouvez avoir des droits supplémentaires.

Nous ne faisons aucune déclaration ou garantie quant à la pertinence, la fiabilité, la disponibilité, la rapidité ou l'exactitude des Services fournis en vertu de la présente Entente à quelque fin que ce soit. Les Services sont fournis « tels quels » sans garantie d'aucune sorte. Sauf disposition expresse dans les présentes, nous déclinons toutes les garanties et déclarations relatives aux Services, y compris toutes les garanties et déclarations implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de propriété et d'absence de contrefaçon. Sans limiter la généralité de ce qui précède, vous reconnaissez et acceptez que nous :

- ▶ ne déclarons et ne garantissons pas que les Services seront ininterrompus ou exempts d'erreurs, que les défauts seront corrigés, ou que les Services ou les serveurs qui rendent les Services disponibles sont exempts de virus ou d'autres composants nuisibles;
- ▶ ne déclarons et ne garantissons pas que l'utilisation ou les résultats de l'utilisation des Services seront corrects, exacts, opportuns ou autrement fiables;
- ▶ ne serons pas responsables de l'accès non autorisé aux transmissions ou aux données, des documents ou des données envoyés ou reçus ou non envoyés ou reçus, ou de toute transaction conclue par l'intermédiaire des Services; et
- ▶ ne serons pas responsables des actes ou omissions de tiers, y compris, sans s'y limiter, de nos fournisseurs ou de tout autre utilisateur du Service, ni des circonstances échappant à notre contrôle raisonnable.

### Section 3.12 Utilisation de représentants

Vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons utiliser les services de toute banque ou de tout représentant, à notre seule discrétion, dans le cadre de la prestation de services bancaires. Si nous le faisons, cette banque ou ce mandataire est réputé être votre mandataire. En aucun cas, nous ne serons responsables envers vous en raison d'un acte ou d'une omission de cette banque ou de ce représentant, quelle qu'en soit la cause, dans l'exécution de ce service ou en raison de la perte, du vol, de la destruction

ou du retard de livraison de tout Effet pendant le transport vers ou depuis cette banque ou ce représentant, ou en possession de cette banque ou ce représentant.

### Section 3.13 Renseignements personnels

#### (a) Code de protection de la vie privée

Nous traiterons tous les renseignements personnels conformément aux Lois applicables. Nous avons élaboré un Code de protection de la vie privée (le « Code de protection de la vie privée ») qui explique les types de renseignements personnels que nous recueillons, la façon dont ils sont utilisés et les mesures prises pour nous assurer qu'ils sont traités de manière appropriée. Vous reconnaissez et acceptez que vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de tout renseignement personnel que vous nous fournissez conformément à notre Code de protection de la vie privée.

Notre Code de protection de la vie privée peut être révisé de temps à autre. Si nous décidons d'utiliser ou de divulguer des renseignements personnels à des fins sensiblement différentes de celles décrites dans le Code de protection de la vie privée, nous ferons des efforts raisonnables pour en informer les personnes concernées, au besoin, notamment en révisant le présent Code de protection de la vie privée. Si la façon dont vos renseignements personnels sont utilisés vous préoccupe, vous devriez nous contacter tel que décrit ci-dessous ou consulter la version actuelle de notre Code de protection de la vie privée sur notre site Web à l'adresse [www.dcbank.ca/privacy-policy/](http://www.dcbank.ca/privacy-policy/). Nous vous encourageons à consulter fréquemment notre Code sur la protection de la vie privée pour vous assurer que vous connaissez bien la version actuelle. Votre consentement à fournir des renseignements personnels ou votre utilisation de nos services à la suite de tout changement apporté à notre Code de protection de la vie privée constitue votre acceptation de ces changements.

#### (b) Obtention du consentement

Vous reconnaissez et acceptez qu'en faisant une demande pour un nouveau produit ou Service de DCBank et en nous fournissant des renseignements personnels, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ces renseignements personnels aux fins identifiées ou décrites dans notre Code de protection de la vie privée.

Sous réserve des restrictions légales ou contractuelles et d'un préavis raisonnable, vous pouvez retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation

de vos renseignements personnels à tout moment. Veuillez noter que si vous retirez votre consentement à une certaine utilisation de vos renseignements personnels, nous pourrions ne plus être en mesure de vous fournir certains de nos produits et services. Par exemple, vous pouvez choisir de ne pas consentir à notre utilisation de votre numéro d'assurance sociale; cependant, ce faisant, nous pourrions ne pas être en mesure de vous offrir certains services.

Si nous vous avons fourni ou vous fournissons des services, votre consentement sera valide aussi longtemps que nécessaire pour répondre aux objectifs décrits dans notre Code de protection de la vie privée ou autrement décrits au moment de la collecte, et vous pourriez ne pas être autorisé à retirer votre consentement à certaines utilisations et divulgations nécessaires (par exemple, mais sans s'y limiter, les divulgations aux Organismes de réglementation).

#### (c) Accès

Sur simple demande, nous vous informerons de la nature de vos renseignements personnels qui sont en notre possession, de leur utilisation et des personnes à qui ils ont été divulgués. Si vous le demandez, nous vous donnerons accès à vos renseignements personnels. Il pourrait y avoir des frais associés à la fourniture de ces renseignements; le cas échéant, nous vous fournirons une estimation de ces coûts à l'avance.

Dans certaines circonstances, nous pourrions ne pas être en mesure de vous donner accès à tous vos renseignements personnels. Par exemple, lorsque le coût de fournir les renseignements est prohibitif, lorsque l'accès révélerait des renseignements sur une autre Personne (par exemple un compte conjoint), lorsque l'accès révélerait des renseignements commerciaux confidentiels, lorsque l'accès menacerait la vie ou la sécurité d'une autre personne, lorsque l'accès révélerait des renseignements générés dans le cadre d'un processus officiel de règlement des différends, ou lorsque l'accès révélerait des renseignements recueillis à des fins d'enquête sur une violation d'un accord ou une infraction aux Lois applicables. Si nous ne sommes pas en mesure de vous donner accès à vos renseignements personnels, nous vous en informerons sur simple demande.

Pour demander à examiner ou vérifier vos renseignements personnels, vous pouvez nous contacter à :

**Digital Commerce Bank**

736 Meridian Road NE  
Calgary, Alberta T2A 2N7  
1 888 409-0230

#### (d) Plaintes et questions

Si vous avez des questions au sujet de notre Code sur la protection de la vie privée, vous pouvez contacter le chef de la protection de la vie privée de DCBank à :

**Digital Commerce Bank**  
À l'attention de : Chef de la protection  
de la vie privée  
736 Meridian Road NE  
Calgary, Alberta T2A 2N7  
1 888 409-0230  
[privacy@dcbank.ca](mailto:privacy@dcbank.ca)

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont votre question ou plainte a été traitée, vous pouvez suivre le processus de règlement des différends de DCBank décrit à l'ARTICLE V de la présente Entente.

Enfin, si nous n'avons pas été en mesure de répondre de manière appropriée à votre plainte, préoccupation ou question, vous pouvez également contacter le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, qui se trouve à l'adresse suivante :

**Commissariat à la protection de la vie  
privée du Canada**  
112, rue Kent, 3e étage  
Ottawa, Ontario K1A 1H3  
Appeler : 1 800 282-1376  
Visiter : [priv.gc.ca](http://priv.gc.ca)

### Section 3.14 Partage d'information

- (a) Cette section s'applique si vous recevez également des produits et services d'une société affiliée de DCBank, comme défini dans la *Loi sur les banques*.
- (b) Vous acceptez et reconnaissez que DCBank et ses sociétés affiliées collectent des renseignements vous concernant afin de configurer, d'administrer, d'entretenir et de gérer vos produits ou services, de vérifier votre identité et celle de vos propriétaires et signataires autorisés, de détecter et de prévenir les erreurs, les fraudes et autres activités illégales, de comprendre votre situation financière, d'évaluer votre admissibilité continue aux produits et services demandés et de répondre aux exigences légales et réglementaires.

- (c) Afin d'éviter les demandes en double pour les mêmes renseignements de la part de DCBank et de ses sociétés affiliées, vous consentez à permettre à DCBank et à ses sociétés affiliées de divulguer vos renseignements les uns aux autres aux fins énoncées à la section 3.14(b). Ces renseignements comprennent tous les renseignements que vous fournissez à DCBank et/ou à ses sociétés affiliées, y compris, mais sans s'y limiter, les renseignements sur la propriété de votre entreprise, les opérations commerciales, les affiliations commerciales, la structure de gestion, les renseignements et les transactions financiers, les politiques et procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et comprennent des renseignements concernant vos Représentants, y compris, mais sans s'y limiter, le nom, l'adresse, les dates de naissance, les numéros d'identification et l'occupation.

### Section 3.15 Dispositions diverses

- (a) Vous déclarez et garantisiez que la conclusion de la présente Entente et l'exécution de vos obligations en vertu de la présente Entente n'entrent pas et n'entreront pas en conflit avec les modalités de toute entente ou tout document, contrat, effet ou engagement auquel vous êtes partie ou par lequel vous ou vos actifs êtes liés, ne constitueront pas une violation de ces modalités et ne causeront pas de défaut ou d'accélération du rendement requis en vertu de ces modalités, en soi ou à travers le passage du temps ou l'action d'un tiers.
- (b) Sauf disposition contraire dans la présente Entente, vous nous autorisez à donner, recevoir, partager et échanger avec d'autres, y compris des bureaux de crédit et des personnes avec qui vous avez ou pourriez avoir des relations financières, des renseignements de crédit et d'autres renseignements vous concernant.
- (c) La présente Entente lie vous-même et vos liquidateurs, successeurs, ayants droit autorisés et représentants légaux respectifs. Vous ne céderez aucun de vos droits ou obligations en vertu de la présente Entente sans notre consentement écrit préalable. Nous pouvons céder nos droits ou obligations en vertu de la présente Entente sans votre consentement préalable.
- (d) La présente Entente ne crée aucune obligation ou relation fiduciaire entre vous et nous.
- (e) Si une modalité, une condition ou une partie de la présente Entente est jugée invalide ou inapplicable (dans quelque mesure que ce soit), le reste de l'Entente ne sera pas affecté, et cette modalité ou condition invalide ou inapplicable sera séparée de la présente Entente et ne constituera plus une partie de la présente Entente.
- (f) Les mots qui sont écrits au singulier incluent également le pluriel, le cas échéant, et vice versa. Toute référence à « comprend » ou « y compris » signifie « comprend sans limitation » ou « y compris sans limitation ». Toutes les références à des fonds dans la présente Entente font référence à des dollars canadiens, sauf indication contraire.
- (g) La division de la présente Entente en articles, sections, sous-sections et autres sous-divisions, et l'insertion de titres, est fournie à titre de référence seulement et n'en affecte pas la construction ou l'interprétation.
- (h) Notre relation avec vous peut également être régie par d'autres ententes en vigueur entre nous de temps à autre. Aucune disposition de la présente Entente ne sera réputée remplacer, compléter, abroger ou autrement modifier tout droit ou obligation en vertu de ces autres ententes, sauf dans les cas précisés aux présentes. En cas d'incohérence entre l'une de ces autres ententes et la présente Entente, l'autre entente prévaudra en ce qui concerne cette incohérence pour le Service applicable. Toute entente antérieure entre vous et nous régissant un Service est réputée être incorporée dans la présente Entente. La présente Entente prévaudra en cas d'incohérence avec une entente antérieure, à moins que DCBank ne détermine, à sa seule discrétion, que l'entente antérieure prévaudra en totalité ou en partie.
- (i) Vous acceptez que nous puissions, à tout moment et sans préavis, établir ou modifier des limites en dollars et/ou d'autres limites sur l'utilisation de l'un des Services.
- (j) La présente Entente est uniquement au bénéfice de DCBank et du Client et n'est pas destinée à conférer (et ne confère pas) des droits, avantages ou recours légaux à toute autre Personne, sauf dans la mesure prévue autrement dans la présente Entente. Il n'y a pas de tiers bénéficiaires à la présente Entente.
- (k) Le temps est essentiel à cette entente.



- (l) Vous acceptez, de temps à autre, de signer et de remettre tous les autres documents et effets et de faire toutes les actions et autres choses que nous pouvons raisonnablement exiger pour exécuter efficacement ou mieux prouver ou perfectionner l'intention et le sens de la présente Entente.
- (m) Nous pouvons modifier ou résilier la présente Entente à tout moment. Vous acceptez ces changements lorsque l'avis vous en est donné d'une manière que nous pouvons déterminer, de temps à autre, sous réserve du respect des Lois applicables. De plus, l'utilisation de tout Service par vous à la suite de toute modification apportée à la présente Entente constituera votre acceptation des conditions modifiées en ce qui concerne ce Service.
- (n) Vous acceptez que, conformément à nos politiques internes de conservation des documents, telles que modifiées ou remplacées de temps à autre, nous puissions conserver une copie électronique (numérisée) de tous les documents relatifs à votre ou vos Comptes, y compris les documents d'ouverture de compte et les pages de signature, à la place des copies papier originales. Nos dossiers contenant de telles copies électroniques (images) seront considérés comme des preuves concluantes des documents originaux et de leur contenu à toutes fins.
- (o) Il est de la volonté expresse des parties que la présente Entente et tous les documents connexes soient rédigés et signés en anglais. It is the express wish of the parties that this Agreement and any related documents be drawn up and executed in English.
- (p) La présente Entente peut être conclue en partie par des moyens de communication écrits ou électroniques, et toutes les parties constituent ensemble un seul et même document.

## ARTICLE IV RÉOLUTION DES LITIGES

### Section 4.01 Processus de règlement des litiges

Si vous avez une réclamation, nous vous encourageons à nous en informer et à nous donner l'occasion de résoudre vos préoccupations. Nous y répondrons rapidement, efficacement et professionnellement, car il est de la plus haute importance pour nous de conserver votre confiance.

#### (a) Communiquez avec nous

Parlez à un représentant du bureau d'où provient votre réclamation ou de l'agence où vous menez normalement vos affaires. Vous pouvez également communiquer avec un représentant de DCBank au :

**1 888 409-0230**

[customer-support@dcbank.ca](mailto:customer-support@dcbank.ca)

Une copie de la procédure de résolution des plaintes et des différends de DCBank est disponible sur le site Web de DCBank et peut être consultée directement ici : <https://www.dcbank.ca/legal/resolving-complaints/>. Nous ferons de notre mieux pour résoudre votre plainte ou votre demande.

#### (b) Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

L'ACFC supervise les institutions financières réglementées par le gouvernement fédéral pour s'assurer qu'elles respectent les lois fédérales sur la protection des consommateurs ainsi que les engagements volontaires et les codes de conduite. Par exemple, les institutions financières sont tenues par la loi de fournir aux consommateurs des renseignements sur les procédures de traitement des réclamations, les frais, les taux d'intérêt et les fermetures d'agences.

Si vous avez une réclamation concernant une loi sur la protection des consommateurs ou un engagement volontaire ou un code de conduite, vous pouvez communiquer avec l'ACFC au :

#### Agence de la consommation en matière financière du Canada

427, avenue Laurier Ouest

Ottawa, Ontario K1R 1B9

Composez le 1 866 461-FCAC (3222)

(anglais)

Composez le 1 866 461-ACFC (2232)

(français)

Télécopieur : 1 866 814-2224

Site Web : [www.fcac-acfc.gc.ca](http://www.fcac-acfc.gc.ca)

## ARTICLE V GLOSSAIRE DES TERMES

Les termes commençant par une majuscule dans la présente Entente auront les significations suivantes :

**Compte** désigne tout compte de dépôt professionnel que vous avez avec nous.



**Entente** désigne la présente Entente de compte de dépôt d'opérations bancaires d'entreprise, telle que modifiée ou remplacée, de temps à autre.

**Lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent** désigne toutes les lois en matière de terrorisme, de blanchiment d'argent ou de corruption, les sanctions gouvernementales et les exigences de connaissance des clients (KYC), y compris, sans limitation, la loi PCMLTFA, le Code pénal (Canada), la Loi des Nations Unies, le Règlement d'application des résolutions des Nations Unies sur l'élimination du terrorisme (Canada) et le Règlement des Nations Unies sur Al-Qaïda et les Talibans (Canada) promulgué en vertu de la Loi des Nations Unies, et autres mesures applicables de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme, les sanctions gouvernementales et sur la connaissance des clients (KYC), y compris les règles, règlements, directives, lignes directrices ou ordonnances promulgués, émis ou appliqués en vertu de ceux-ci, que ce soit au Canada ou ailleurs, et les lignes directrices de l'industrie (y compris les lignes directrices de type « meilleures pratiques ») et les politiques et procédures de DCBank, le tout tel que modifié, complété ou remplacé de temps à autre.

**Lois applicables** désigne toutes les lois, ordonnances, règles, politiques et lignes directrices publiées, décisions ou récompenses et tous les statuts, décrets, règlements, arrêtés, règlements légaux, principes de loi, jugements judiciaires, arbitraux, administratifs, ministériels ou réglementaires, ordres, y compris les principes généraux du droit commun et civil, qui s'appliquent à vous ou à DCBank ou qui sont autrement destinés à régir ou à réglementer vos actions, et comprend, sans s'y limiter, les règles écrites et publiées, les règlements, les lignes directrices (y compris les lignes directrices de type « meilleures pratiques »), les codes de conduite, les procédures, les politiques, les bulletins, les normes, les contrats de licence et les exigences opérationnelles émis par un réseau de cartes ou de paiement, les lois contre le blanchiment d'argent, les règles de l'Association canadienne des paiements et les lignes directrices de l'industrie (y compris les lignes directrices de type « meilleures pratiques ») et les politiques et procédures de DCBank, dans chaque cas, selon ce qui s'applique à vous ou à DCBank, le tout tel que modifié, complété ou remplacé de temps à autre.

**Signataire autorisé** désigne le ou les Signataires autorisés identifiés par vous sur notre formulaire réglementaire dans nos dossiers.

**Émetteur de facture** désigne les entités ou personnes (y compris les paiements/versements de taxes) dont vous indiquez que vous souhaitez payer la facture (y compris le paiement ou versement de taxes) par l'intermédiaire de la fonction de paiement de factures de l'un des Services que nous avons enregistrés comme entité ou personne participant au Service de paiement de factures.

**Renseignements de Compte de l'Émetteur de facture** désigne les renseignements bancaires de chaque Émetteur de facture à qui vous souhaitez effectuer un paiement électronique par l'intermédiaire de nos systèmes, y compris, sans s'y limiter, le nom de l'Émetteur de facture et le numéro de Compte de facturation.

**ACP** désigne l'Association canadienne des paiements.

**DCBank, nous, notre** and **nos** désignent Digital Commerce Bank.

**Code de désactivation** désigne les horloges, minuteries, compteurs, virus, vers, verrouillages logiciels, dispositifs d'autodestruction, routines de cheval de Troie, trappes, bombes à retardement ou les codes, conceptions, routines ou instructions non autorisés qui peuvent être utilisés pour accéder, modifier, reproduire, détourner, supprimer, endommager ou désactiver toute méthode de télécommunication ou de transmission électronique, y compris tout matériel ou logiciel connexe.

**Entreprise admissible** désigne une entreprise dont le crédit autorisé est inférieur à 1 000 000 \$, qui compte moins de 500 employés et dont les revenus annuels sont inférieurs à 50 000 000 \$.

**Cas de force majeure** désigne tout événement, tout acte ou toute omission échappant au contrôle raisonnable d'une partie faisant preuve d'une prévoyance et d'une diligence raisonnables, y compris un conflit du travail, un cas de force majeure, une inondation, incendie, foudre, conditions météorologiques extrêmes, pénurie de matériaux, interruption ou pénurie d'électricité ou d'autres services publics, tremblement de terre, acte de terrorisme, guerre, révolution, troubles civils, acte d'ennemis publics, blocus, embargo, pandémie ou toute loi, ordonnance, proclamation, règlement, ordonnance, demande ou exigence ayant un effet juridique de toute autorité réglementaire ou loi applicable.

**CANAFE** désigne le Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada.

**Effet** désigne toute lettre de change, tout billet à ordre, tout chèque, tout retrait, toute instruction de paiement, toute acceptation du banquier, tout ordre de paiement monétaire (y compris tout virement bancaire ou paiement ou transfert électronique), titre, coupon, billet, élément de compensation ou autre, qu'il s'agisse d'un Effet négociable ou non négociable, ou d'un contrat de lettre de crédit ou de change.

**Pertes** désigne l'ensemble des pertes, réclamations, dommages, coûts, frais et charges, dépenses et autres responsabilités, y compris les frais juridiques et professionnels raisonnables, les débours et les frais d'enquête, de litige, de règlement, de jugement, les intérêts, pénalités et sanctions.

**Services bancaires en ligne** désigne les Services bancaires en ligne et mobiles que nous offrons et comprend : (i) les instructions données par l'utilisation d'un ordinateur connecté par l'intermédiaire de réseaux de communication privés ou de réseaux publics comme Internet, ou par l'intermédiaire de réseaux de communication sans fil ou de réseaux ou d'appareils similaires le cas échéant, et (ii) les instructions données par l'utilisation d'un appareil mobile.

**Règles de l'Association des paiements** désigne la Loi canadienne sur les paiements (Canada) et les règlements, règles, directives du conseil d'administration, instruments politiques, lignes directrices (y compris les lignes directrices de type « meilleures pratiques ») et exigences de la loi canadienne sur les paiements.

**PCMLTFA** désigne la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et le financement des activités terroristes (Canada) et les règlements promulgués en vertu de celle-ci.

**Personne** désigne un individu ou une personne physique, une société de personnes, une société en commandite, une société à responsabilité limitée, une société par actions, une société à responsabilité illimitée, une société par actions, une fiducie, une association non constituée en société, une coentreprise ou toute autre entité ou autorité de réglementation, et les pronoms ont une signification similaire.

**Entente de prélèvement automatique** désigne l'entente de prélèvement automatique qui vous a été fournie avec la demande d'ouverture d'un Compte bancaire d'entreprise.

**Taux préférentiel** désigne un taux d'intérêt annuel égal au taux d'intérêt annuel annoncé de temps à autre par la

Banque de Montréal comme taux de référence alors en vigueur pour déterminer les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens au Canada, et désigné comme taux préférentiel de cette banque.

**« RPAA »** désigne la *Loi sur les activités de paiement au détail* et les règlements pris en vertu de celle-ci, tels que modifiés, complétés ou remplacés de temps à autre.

**Numéro de référence** désigne le numéro que nous vous fournissons au moment où vous effectuez un paiement de facture par le biais des services bancaires en ligne.

**Organisme de réglementation** désigne toute personne ou entité ayant une autorité réglementaire ou de supervision sur nous, vous, le Compte ou tout autre Service, y compris toute autorité administrative, judiciaire, gouvernementale, réglementaire ou d'autorégulation, fiscale, financière, monétaire ou d'investigation, ou toute agence ou organisation connexe, y compris l'Association canadienne des paiements et la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT).

**Représentants** désigne les administrateurs, dirigeants, employés, Signataires autorisés, représentants, entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs de services, consultants, vérificateurs internes ou externes, conseillers juridiques ou autres conseillers professionnels, ou autres Personnes agissant au nom d'une partie.

**Code secret** désigne un numéro d'identification personnel (NIP), un mot de passe ou un autre code d'identification, qui est requis pour accéder aux services bancaires en ligne et à certains autres services que nous pouvons déterminer.

**Service** désigne chacun des produits ou services commerciaux de DCBank qui vous sont fournis ou que vous utilisez, y compris tout compte ou produit ou service de paiement, les services bancaires en ligne ou tout autre canal d'accès que nous pouvons mettre à disposition, selon le contexte, et les services font référence à tous ces produits ou services.

**Transaction** désigne tout débit ou crédit au Compte, y compris, mais sans s'y limiter, tout dépôt ou retrait, transfert ou paiement de fonds par toute méthode depuis le Compte et toute autre transaction autorisée par nous concernant le Compte. Les Transactions comprennent également les devises étrangères, les virements électroniques et toute autre information, Transaction ou service que nous pouvons mettre à disposition.

